

**COMITE SYNDICAL  
DU 11 FEVRIER 2020**

Le 11 février 2020 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 5 février 2020 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	8 223,05 voix

**PRESENTS****Titulaires :**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Suppléants :**

Mme et MM. Suzanne DATHE, (Grenoble-Alpes Métropole), Daniel CHEMINEL, (Bièvre Isère Communauté), Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),  
M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté),  
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),  
M. Francis GIMBERT, (Communauté de Communes Le Grésivaudan),  
M. Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Georges DERU, (Payeur Départemental), Clément FROSSARD, (Grenoble-Alpes Métropole), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Catherine CHABERT, (DDT38), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Karine PONCET-MOISE, (Etablissement Public du SCoT), Ludivine DUSSERT.

**PERSONNES EXCUSÉES**

Mmes et MM. Christine GARNIER, Renzo SULLI, Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole), Luc REMOND, Guy GUILMEAU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, Anne BERENGUIER-DARRIGOL, (Bièvre Isère Communauté), André ROUX, Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Henri BAILE, Valérie PETEX, Dominique FLANDIN-GRANGET, Claudine CHASSAGNE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Objet : Appel à manifestation d'intérêt « la planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoires 2°C »**

**Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'ADEME**

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le



ID : 038-253804314-20200211-DELIB20\_II\_VIII-DE

## COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2020

**DELIBERATION N° 20-II-VIII****Appel à manifestation d'intérêt « la planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoires 2°C »****Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'ADEME****Le Président expose :****- Contexte :**

L'Etablissement public du SCoT est lauréat de l'AMI de l'ADEME « la planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoires 2°C ».

Le SCoT de la grande région de Grenoble, un des premiers SCoT labellisé « Grenelle de l'environnement » a été dès son origine précurseur dans la prise en compte de l'environnement, intégrant des objectifs et orientations ambitieux en terme de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais également des milieux naturels remarquables (zones humides, corridors biologiques...) ou de paysages.

Pour l'EP SCOT, l'enjeu de l'AMI est de préparer sa future révision, en intégrant et anticipant davantage les enjeux de transitions.

Le contexte est favorable :

- Les EPCI du SCoT sont toutes très engagées dans des démarches PCAET/TEPCV... Il y a un enjeu de mise en réseau de ces initiatives, pour faire franchir des caps.
- Le SRADDET, les stratégies nationales bas carbone ou zéro artificialisation nette imposent de nouveaux modèles de développement mieux coordonnés. De nouvelles solidarités urbain/rural, montagne/plaine sont à construire. Le positionnement du SCoT doit permettre de faire cette articulation entre les deux échelles.

L'objectif est d'aboutir à la mi-2021 à un projet de développement coordonné à l'échelle du grand territoire, qui permette ensuite d'engager une révision du SCoT et de mettre en place des plans d'actions de court, moyen ou long terme.

**Objectifs de la démarche de l'AMI**

- *Etablir pour la mi-2021 une feuille de route en termes de transitions environnementales autour de quelques ambitions :*
  - o Anticiper un territoire neutre en carbone avant 2050,
  - o Diminuer significativement la consommation foncière à horizon 2030, pour atteindre progressivement le zéro artificialisation nette
  - o Stopper la dégradation de la biodiversité et améliorer la santé
  - o Imaginer les nouveaux modèles de développement, autour de nouveaux modèles agricoles, forestiers et alimentaires, qui anticipent les transitions de l'économie,
- *Mieux connaître à la fois vulnérabilités et potentialités de développement du territoire (eau, énergie, risques, îlots de chaleur, modèle agricole...) à horizon 2040/2050 pour permettre un modèle de développement soutenable,*
- *Réfléchir au pilotage global de transitions :* de l'observation, à la stratégie (déclinée en planification et mais également en programme d'action) et évaluation de la politique,

- Identifier ce qui doit / peut être traité à l'échelle du grand territoire d'organiser la subsidiarité entre les documents de planification, voir les mutualisations et les synergies possibles en termes d'actions opérationnelles.

### **Une approche élargie à l'ensemble des acteurs de la transition**

- Mise en place d'un comité de suivi réunissant notamment des représentants du territoire, de l'université, de la formation et de la recherche,
- Mise en place d'une « conférence territoriale » sur ces sujets, qui réunisse l'ensemble des acteurs concernés, au-delà des territoires du SCoT (Région, Etat, Département...) et où chacun porte une part de la réflexion,
- Mise en réseau des acteurs techniques et opérateurs concernés sur le territoire.

### **Pour ce faire, il conviendra :**

- d'évaluer l'effet attendu des différentes actions envisagées, et ce au regard des grands objectifs fixés par les stratégies nationales et le SRADDET adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en décembre dernier,
- d'identifier à partir des éléments de connaissance les forces / faiblesses / opportunités / menaces les leviers d'actions disponibles (diffusion, appropriation de la connaissance, mutualisation des actions, outils opérationnels de planification, observation et pilotage)
- d'identifier ce qui doit / peut être traité à l'échelle du grand territoire ou à l'échelle plus locale afin d'organiser la subsidiarité entre les documents de planification, voir les mutualisation et les synergies possibles,
- de faciliter l'intégration des multiples enjeux climatiques dans la réflexion sur la stratégie globale d'aménagement durable du territoire portée dans le cadre du SCoT.

### **Demande de subventions**

L'ambition de la démarche nécessite la mobilisation de moyens importants en terme de prospective, de stratégie, d'études, d'animation, de coordination. Elle va au-delà des démarches habituellement portées par un SCoT, et de ses capacités budgétaires. Il s'agit de rechercher la meilleure coordination possible entre observation, stratégie, planification, plans d'actions et évaluation des politiques. Cela doit permettre d'assurer un réel pilotage des transitions.

Pour cette raison, il est nécessaire d'élargir le partenariat financier au-delà de l'EP SCoT. L'ADEME, qui pilote l'AMI, et la Région, au titre de ses compétences et de la mise en œuvre du SRADDET seront notamment sollicités pour participer au tour de table financier.

### **Cela étant exposé, le Comité syndical :**

- Sollicite une subvention au taux maximum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME pour la mise en place de la démarche coordonnée des transitions à l'échelle du territoire de la grande région de Grenoble
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

Vote : A l'unanimité

Voix pour : 8 223,05  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 11 février 2020

Le Président

Yannik OLLIMIER

